



inkipio

audit

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'AIN
19 rue du 4 septembre
01000 BOURG EN BRESSE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2021

Inkipio sas

78 A rue Gay Lussac 01440 Viriat • Tél. +33 (0)4 72 68 22 70 • E-mail : info@inkipio.fr • website : www.inkipio.fr

Société par Actions Simplifiée inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
S.A.S. au capital de 40.000 € • 399 982 602 RCS Bourg en Bresse

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN

19 rue du 4 septembre
01000 - BOURG EN BRESSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 JUIN 2021

A l'assemblée générale de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de la Fédération.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Viriat, le 12 avril 2022
Le Commissaire aux Comptes

Inkipio sas



Gérard ALBRIEUX



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 30/06/2021	Net au 30/06/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	56 083	49 585	6 498	8 393
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>	733 159	122 296	610 863	610 863
<i>Constructions</i>	1 504 020	1 485 972	18 048	28 464
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	235 188	148 040	87 148	136 248
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	379 196	346 960	32 236	38 682
Immobilisations financières				
<i>Prêts</i>	27 600		27 600	34 200
Total I	2 935 246	2 152 853	782 393	856 850
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	36		36	3 792
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	214 100		214 100	
<i>Autres créances</i>	583 301		583 301	785 942
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	1 995 510		1 995 510	1 995 510
<i>Disponibilités</i>	1 583 005		1 583 005	1 188 752
<i>Charges constatés d'avance</i>	59 235		59 235	64 638
Total II	4 435 187		4 435 187	4 038 634
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 370 433	2 152 853	5 217 580	4 895 484

Legs nets à réaliser :

acceptés par les organes statutairements compétents

autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :



Bilan passif

	au 30/06/2021	au 30/06/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>	3 256 625	3 338 179
Report à nouveau		-263 451
Excédent ou déficit de l'exercice	304 572	181 897
Situation nette (sous-total)	3 561 196	3 256 625
Subventions d'investissement	169 349	163 483
Total I	3 730 545	3 420 108
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	202 678	219 532
Total II	202 678	219 532
PROVISIONS		
Provisions pour risques	34 030	41 013
Total III	34 030	41 013
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 045	195 284
Dettes fiscales et sociales	130 487	172 246
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 014	119 772
Autres dettes	330 582	534 705
Produits constatés d'avance	655 199	192 824
Total IV	1 250 327	1 214 831
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 217 530	4 895 484

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

1 250 327

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours



Compte de Résultat

	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	1 316 820	1 395 868	-79 048	-5,66
Ventes de biens et de services	507 907	524 604	-16 698	-3,18
Ventes de biens	29 743	6 608	23 135	350,14
Ventes de prestations services	478 164	517 997	-39 833	-7,69
Produits de tiers financeurs	345 120	463 207	-118 087	-25,49
Concours publics et subventions d'exploitation	345 120	463 207	-118 087	-25,49
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de ch	87 425	22 981	64 444	280,42
Utilisation des fonds dédiés	152 106	108 596	43 510	40,07
Autres produits	245 288	252 993	-7 705	-3,05
Total I	2 654 665	2 768 249	-113 584	-4,10
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	37 838	22 623	15 215	67,25
Autres achats et charges externes	1 074 687	1 333 222	-258 535	-19,39
Aides financières	107 714	128 394	-20 681	-16,11
Impôts, taxes et versements assimilés	62 032	58 858	3 174	5,39
Salaires et traitements	565 837	481 337	84 500	17,56
Charges sociales	239 985	252 766	-12 782	-5,06
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	102 254	79 694	22 559	28,31
Dotations aux provisions	5 000	21 156	-16 156	-76,37
Report sur fonds dédiés	135 252	216 967	-81 716	-37,66
Autres charges	72 138	63 068	9 069	14,38
Total II	2 402 736	2 658 087	-255 351	-9,61
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	251 930	110 162	141 768	128,69
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés	1 484	3 677	-2 193	-59,64
Total III	1 484	3 677	-2 193	-59,64
CHARGES FINANCIERES				
Total IV				
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 484	3 677	-2 193	-59,64
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	253 414	113 839	139 574	122,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	7 852		7 852	
Sur opérations en capital	4 100	100	4 000	NS
Reprises provisions, dép., et transferts de charg	86 771	70 837	15 935	22,49
Total V	98 723	70 937	27 786	39,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	47 295	2 879	44 416	NS
Total VI	47 295	2 879	44 416	NS
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	51 428	68 057	-16 630	-24,43
Impôts sur les bénéfices (VIII)	270		270	
Total des produits (I + III + V)	2 754 872	2 842 863	-87 990	-3,10
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI)	2 450 301	2 660 966	-210 665	-7,92
EXCEDENT OU DEFICIT	304 572	181 897	122 675	67,44
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA				
Bénévolat	36 539		36 539	

Compte de Résultat

	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
TOTAL	36 539		36 539	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO				
Personnel bénévole	36 539		36 539	
TOTAL	36 539		36 539	



ETATS DE SYNTHESE

2021

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FEDERATION DES CHASSEURS DE L' AIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 5 217 580 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 304 572 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/11/2021 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

La Fédération départementale des chasseurs de l'Ain est une association Loi 1901. Elle représente les chasseurs du département auprès des partenaires et des institutions et organise la gestion cynégétique du territoire.

En regroupant l'activité cynégétique du département, elle a pour mission :

- la mise en valeur du patrimoine cynégétique, la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats.
- la promotion et la défense des intérêts de la chasse et de ses adhérents.
- la formation théorique et pratique des candidats à l'examen du permis de chasser.
- la conduite d'actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'attention des gestionnaires des territoires et des chasseurs.
- la coordination des actions des Associations Communales de Chasse Agréées.
- Le suivi et l'indemnisation des dégâts des grands gibiers ainsi que la conduite des actions de prévention.
- l'élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

L'effectif de la Fédération départementale des chasseurs de l'Ain est de quinze salariés, dont un directeur, placé sous la tutelle du Président.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changement détaillé dans le paragraphe spécifique),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable :

Cet exercice est le premier exercice d'application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable qui n'a eu aucune incidence sur la situation nette.

Les principaux changements se résument à une modification de la nomenclature comptable, à de nouvelles règles de présentation des comptes annuels à savoir, notamment :



Règles et méthodes comptables

- au passif : le reclassement des fonds dédiés qui figuraient entre les provisions pour risques et charges.
- dans le compte de résultat, la variation des fonds dédiés est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
- dans le compte de résultat, la comptabilisation du bénévolat fait sur cet exercice.
- les autres positionnements différents des comptes sont considérés comme ayant un impact non significatif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Logiciels : 3 à 4 ans
- * Terrains et aménagements : 10 ans
- * Constructions : 20 ans
- * Agencements des constructions : 8 à 20 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 8 ans
- * Audiovisuel : 5 à 8 ans
- * Collections : 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 8 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Contribution exceptionnelle :

- 2017/2018 : la Fédération des Chasseurs de l'Ain, suite à son assemblée du 20 avril 2018, a fait un appel de 251 628.55 € auprès des sociétés de chasse concernées par les dégâts.
- 2018/2019 : la Fédération des Chasseurs de l'Ain, suite à son assemblée du 26 avril 2019, a fait un appel de 192 289.89 € auprès des sociétés de chasse concernées par les dégâts.
- 2019/2020 : la Fédération des Chasseurs de l'Ain a fait un appel de 237 314.80 € auprès des sociétés de chasse concernées par les dégâts.
- 2020/2021 : la Fédération des Chasseurs de l'Ain a fait un appel 197 556.77 € auprès des sociétés de chasse concernées par les dégâts.

Règles et méthodes comptables

Au 30 juin 2021, le solde non encaissé a fait l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant de 29 030.85 €.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

I- Faits caractéristiques

Crise sanitaire et économique

Les mesures de contraintes décidées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au coronavirus emportent pour le tissu économique et social des conséquences, notamment financières, d'une ampleur significative. A ce jour, les conséquences qui en découlent pour la santé financière de l'association Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain sont difficilement prévisibles compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restriction en cours mais également sur les modalités et conditions de sortie de cette crise.

L'impact financier au 30/06/2021 n'apparaît pas significatif mais les diverses contraintes liées à la crise sanitaire ont réduit les activités de la fédération et peuvent donc avoir impacté l'évolution de certaines charges.

I-2 Faits postérieurs

La poursuite de la crise sanitaire au-delà de la clôture des comptes entraîne des incertitudes sur le niveau des adhésions à la fédération ainsi que sur sa capacité à réaliser la totalité des tâches qui lui incombent dans des conditions normales. La mesure des incidences financières éventuelles n'est pas réalisée à ce jour. Dans ce contexte, l'association met en œuvre les différentes mesures mises à sa disposition sur le plan réglementaire, financier et organisationnel afin de poursuivre son activité.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	54 791	1 292		56 083
Immobilisations incorporelles	54 791	1 292		56 083
- Terrains	733 159			733 159
- Constructions sur sol propre	875 820			875 820
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	628 201			628 201
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	256 324	22 014	43 150	235 188
- Installations générales, agencements aménagements divers	69 946	10 112		80 057
- Matériel de transport	211 114	980	33 918	178 176
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	120 962			120 962
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 895 526	33 105	77 068	2 851 563
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	34 200		6 600	27 600
Immobilisations financières	34 200		6 600	27 600
ACTIF IMMOBILISE	2 984 517	34 397	83 668	2 935 246



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 292	33 105		34 397
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 292	33 105		34 397
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant			6 600	6 600
Cessions		33 918		33 918
Scissions				
Mises hors service		43 150		43 150
Diminutions de l'exercice		77 068	6 600	83 668



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le prix d'achat, hors frais accessoires, ou par la valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements des immobilisations

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	+ Augmentation	- Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		46 398	3 187		49 585
Total immobilisations incorporelles (I)		46 398	3 187		49 585
Terrains	10 ans	122 296			122 296
Constructions	20 ans	1 475 556	10 416		1 485 972
Installations techniques matériels et outillages industriels		120 077	71 113	43 150	148 040
Installations générales agencements divers	8 à 10 ans	68 575	643		69 219
Matériel de transport	2 à 5 ans	187 869	11 124	33 918	165 075
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans	108 895	5 770		112 665
Total Immobilisations corporelles (II)		2 081 269	99 067	77 068	2 103 268
Total général (I + II)		2 127 667	102 254	77 068	2 152 853



Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	3 187	99 067	102 254
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	3 187	99 067	102 254
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		33 918	33 918
Eléments mis hors service		43 150	43 150
Diminutions de l'exercice		77 068	77 068



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 884 236 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	27 600	6 600	21 000
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	214 100	214 100	
Autres	583 301	583 301	
Charges constatées d'avance	59 235	59 235	
Total	884 236	863 236	21 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	6 600		

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	720
FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	8 700
SUBVENTIONS A RECEVOIR	404 368
CONV.PROJET LIFE VALBONNE	31 208
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	537
Total	445 534

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Plus-value hors fiscalité latente au 30 juin 2021 : 441 730.39 €.



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	41 013	5 000	11 983		34 030
Total	41 013	5 000	11 983		34 030

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	5 000	11 983
Financières		
Exceptionnelles		



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 250 327 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 045	112 045		
Dettes fiscales et sociales	130 487	130 487		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 014	22 014		
Autres dettes (**)	330 582	330 582		
Produits constatés d'avance	655 199	655 199		
Total	1 250 327	1 250 327		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Autres dettes : dont 297 861.04 € dégâts.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	23 476
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	42 337
SALARIES - FRAIS DE DEPLACEMENTS	3 332
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	24 685
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	1 428
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	9 668
ADHERENTS - RRR A ACCORDER	20
DIVERS - CHARGES A PAYER	38
DOSSIER BIODIVERSITE A REVERSER	32 543
Total	137 527



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	59 235
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	59 235

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA ADHESION	100 382		
PCA CONTRAT DE SERVICES	26 999		
PCA BRACELETS CHEVREUILS	147 456		
PCA BRACELETS SANGLIERS	353 484		
P C A CLOTURE BOBINE FIL	529		
PCA FORMATIONS - SECURITE	540		
PCA MISE A DISPOSITION MIRADORS	25 809		
Total	655 199		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant Initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Anti-collis. REG F9-18	17 260	2 565	2 565		
ENS REG F11-19	8 000	4 928	4 928		
PPlynx REG SUIV4-20	30 000	3 208	3 208		
Faune sauvage REG	3 800	3 800			3 800
ENS REG MI3-20	9 900	9 900	3 273		6 627
Collisions REG SECU	5 500	5 500	168		5 332
PPlynx DEP A1-20	24 000	2 567	2 567		
Ragondins DEP A6-20	33 000	33 000	33 000		
Renards DEP A6-20	23 100	23 100	23 100		
Perdrix Eco cont 20	12 525	12 335	12 335		
Nids canards Eco cont	10 082	9 266	9 266		
PPlynx Eco cont 20	57 500	37 943	37 943		
Comp-ice Eco cont 20	22 618	19 753	19 753		
Life Valbonne 2020	51 667	51 667			51 667
Suivi demo REG F1-2	6 080			6 080	6 080
PPlynx REG F2-21	40 000		31 094	40 000	8 906
Reflecteurs REG F4-2	3 960			3 960	3 960
Ent ENS REG F6-21	4 401			4 401	4 401
Gest.ENS DEP MI3-21	9 000			9 000	9 000
PPlynx DEP SUIV 21	15 000		11 660	15 000	3 340
Ragondins DEP-21	33 000		4 425	33 000	28 575
Renards DEP-21	23 100			23 100	23 100
PPlynx Eco cont 21	60 000		33 383	60 000	26 617
Haies 563 Eco cont 21	4 485			4 485	4 485
ICE Eco cont 21	22 619		5 831	22 619	16 788
PPlynx Eco-cont CM	1 752		1 752	1 752	
Bécasse Eco cont 21	1 044		1 044	1 044	
Total	533 393	219 532	241 294	224 440	202 678



Notes sur le compte de résultat

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		43 256	134 541		167 323	345 120
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			86 771			86 771
TOTAL						431 891

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Subventions accordées	6 207	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	41 088	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 852
Produits des cessions d'éléments d'actif		4 100
Subventions d'investissement virées au résultat		86 771
TOTAL	47 295	98 723



Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Effectifs et rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés : l'information concernant les 3 personnes les mieux rémunérées ne peut être communiquée en raison de sa confidentialité.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	137 176
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	137 176

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées en fonction de l'ancienneté acquise par les salariés au 30 juin 2021.



Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	36 539	
Prestations en nature		
Dons en nature		

Total	36 539	
--------------	---------------	--

Emplois

Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	36 539	

Total	36 539	
--------------	---------------	--

Le coût global du bénévolat pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 est estimé à 36 539.20 €. Ce montant représente 2 228 heures au taux de 10.25 € (valeur du SMIC au 30 juin 2021 : 22 837.00 €) auquel il est ajouté les charges sociales calculées au taux de 60%.

Le coût du bénévolat avait été chiffré à 38 976.00 € pour l'exercice précédent.



Fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Autres réserves	3 338 178,97		81 554,37	3 256 624,60
Report à Nouveau	-263 451,08	263 451,08		
Résultat de l'exercice	181 896,71	304 571,63	181 896,71	304 571,63
Subventions d'investissement	163 483,45	5 865,18		169 348,63
Autres fonds associatifs	219 532,28		16 854,63	202 677,65
Total fonds associatifs	3 639 640,33	573 887,89	280 305,71	3 933 222,51

